

# COMMUNE DE BOURLON

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

**PRESENTS** : MM. BOYER - LEROUGE - MASSON -LECHAPTOIS – LAUDE – MERCIER - WIART  
Melle COUVREUR – Mmes BRANCART - COQUART - CACHEUX

**ABSENT EXCUSE** : MM. CUVILLIER - BRUEZ - CARPENTIER – Mme CATTIAUX

-----

### 1°) HORLOGE DE L'EGLISE

Le Maire expose à l'assemblée que l'horloge mère de l'église est vétuste (installée en 1991) et présente depuis plusieurs mois des dysfonctionnements importants. Il dépose sur le bureau un devis émanant des Ets Lepers (entreprise qui est chargée actuellement de l'entretien) relatif au remplacement de cette horloge pour un montant de TTC de 1 303 € 64 (garantie 10 ans).

Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

### 2°) CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE :

Compte tenu de l'appel d'offre qui va être fait (fin du contrat avec Lys Restauration au 01/10/2009) relatif à la fourniture et à la livraison des repas à la cantine scolaire, l'assemblée décide de ne pas modifier le prix du repas pour l'année scolaire 2009-2010. Elle décide également de ne pas modifier le tarif de la garderie scolaire.

### 3°) DIVERS :

#### a. **Personnel communal**

L'assemblée émet un avis favorable à l'embauche d'un employé sous contrat CAE pour une durée de 6 mois non renouvelable.

#### b. **Voirie communale**

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de M. et Mme Decool domiciliés 28 ruelle des Processions qui sollicite la rénovation de la voirie d'une partie de la ruelle (jusque la rue de la Sablonnière)

L'Assemblée décide de solliciter un devis à l'entreprise Tournay.

#### c. **Local commercial**

Le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Sophie Laude qui sollicite l'aide de la commune afin de trouver un local pour y implanter une supérette de type « Vital » ou « Proxi ».

L'assemblée demande à M. le Maire de rencontrer une nouvelle fois Mme Laude et de lui faire visiter le local situé 20 place des Anciens Combattants (logement école maternelle). Toutefois, une décision définitive ne pourra être prise que lors d'un prochain conseil.

#### d. **Drapeau des Anciens Combattants 1914-1918 et 1939-1945**

L'assemblée émet un avis favorable au devis (200€) des Ets Saélens relatif à la restauration et à l'encadrement du drapeau des Anciens Combattants des guerres de 14-18 et 39-45.

#### e. **Divers**

- L'assemblée demande à M. le Maire de bien vouloir adresser un courrier à M. le Président du Conseil Général afin de solliciter :
  - La réfection de la voirie de la traversée de la commune
  - D'interroger ce dernier quant à une éventuelle pose de ralentisseurs aux entrées du village.
- Décide, après le départ du locataire, de rénover l'appartement de l'école primaire et de le remettre en location.

Pour extrait conforme,  
**le MAIRE,**